

**SENAT - Séance des Questions orales du Mardi 4 avril 2023 –  
Yannick Vaugrenard, Sénateur de Loire-Atlantique**

**Interpellation sur le non-respect des règles environnementales par le site de  
Yara à Montoir-de-Bretagne**

**Mme. la présidente.** La parole est à M. Yannick Vaugrenard, auteur de la question adressée à M. le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

**M. Yannick Vaugrenard.** Madame la Ministre, Mes Chers Collègues.

Depuis 2012, l'usine de fabrication d'engrais Yara, située à Montoir-de-Bretagne, en Loire-Atlantique, ne cesse d'inquiéter : Lors de certains pics journaliers le site rejette dans les eaux de la Loire jusqu'à 4296 kg d'azote au lieu des 175kg réglementaires - autant que celui dégagé par la consommation d'eau d'une ville de la taille de Nantes !!!, 60 kg de phosphore au lieu des 2kg autorisés...

Son bilan, en matière de pollution atmosphérique est tout aussi sinistre : En 2020, Yara a rejeté plus de 200 tonnes de poussières principalement constituées de particules fines.

Dans une agglomération nazairienne, où le nombre d'hospitalisations pour affections respiratoires est plus élevé de 39% à la moyenne nationale chez les moins de 18 ans, ce constat est insupportable !

Alertées, les autorités ont réagi. Cependant, malgré les nombreux arrêtés préfectoraux de liquidations d'astreintes ainsi que son intégration dans le « plan national de vigilance renforcée » du ministère de la Transition écologique, l'entreprise refuse toujours de se mettre aux normes. Pire encore, interrogé lors du Salon de l'agriculture cette année, le PDG de Yara France estimait être en mesure de demander à l'État, une dérogation concernant les rejets atmosphériques !

Face à cette attitude inacceptable et qui n'a que trop duré, quelles sont donc les mesures envisagées par le gouvernement ?

Il y a urgence, ce comportement arrogant doit enfin cesser Mme la Ministre !

**Mme. la présidente.** La parole est à Mme Bérange Couillard, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.

**Mme la Ministre.** Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, M. le Sénateur Yannick Vaugrenard.

L'usine Yara, située à Montoir-de-Bretagne, fait l'objet de constats persistants de non-conformité, depuis plusieurs années, de la part des inspections des installations classées, notamment en matière de rejets atmosphériques et aqueux.

La pression mise par les services de l'Etat a permis d'aboutir à des avancées majeures sur ce site, en particulier pour la prévention des risques accidentels. Cependant, l'exploitant doit encore mettre en conformité ses installations pour le traitement des rejets atmosphériques et des eaux industrielles et pluviales.

Compte tenu de ces constats, ce site a été placé en vigilance renforcée dès juillet 2021. La société Yara a élaboré un plan de mise en conformité, comportant des mesures concrètes, quantifiables et vérifiables, devant être mises en œuvre selon un échéancier déterminé.

L'avancement de la mise en œuvre de ce plan, fait l'objet d'un suivi très attentif de l'inspection des installations classées et peut être consulté sur le site Internet du ministère. Une réunion avec l'exploitant a été organisée le 10 novembre 2022, en présence du Sous-Préfet de Saint-Nazaire et des services de la DREAL, afin de faire un bilan de l'avancement des actions prévues et des engagements pris par cet exploitant. Un nouveau bilan sera réalisé très prochainement.

La société Yara fait également l'objet de sanctions administratives, avec des astreintes financières d'un montant total de plus de 200 000 €, pour les années 2020 et 2021. Ces sanctions se poursuivront, tant que les non-conformités persisteront, ainsi que l'inscription dans le dispositif de vigilance renforcée. Je vous remercie.

**Mme. la Présidente.** La parole est à M. Yannick Vaugrenard. Cher Collègue il vous reste une trentaine de seconde.

**M. Yannick Vaugrenard.** Merci Mme la Ministre pour les éléments d'information que vous venez de me donner. Néanmoins, j'ai le sentiment que les sanctions administratives financières, sont notoirement insuffisantes pour essayer d'imposer à l'entreprise d'être dans les règles et je pense vraiment qu'il faut que les sanctions soient nettement augmentées pour qu'elles soient efficaces. Merci.